

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 03

Absents : 05

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 04D
Date de transmission
en préfecture :
02 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

**Demande d'accompagnement pour un projet pédagogique
organisé par le Collège Suze ANGELY**

Monsieur le Maire soumet à ses collègues la demande exprimée par le chef d'établissement du Collège Suze ANGELY pour l'organisation d'un Projet pédagogique intitulé « **Incarnier les lieux de mémoire, l'Indigoterie Anse à la Barque** » au profit des élèves de 4ème.

Il rajoute que le Principal du collège précise que le coût du projet s'élève à **6 535,00 €** et sollicite de la collectivité une aide de 500,00 € pour soutenir cette opération.

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire
Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à ce projet pédagogique organisé par le Collège Suze ANGELY au profit des élèves de la 4^{ème}.

Article 2 : D'accorder une aide de **500,00 €** à cet établissement.

Article 3 : D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2026.

Article 4 : Que cette somme sera virée sur le compte du Collège Suze ANGELY.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et au Chef d'établissement.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 MARS 2026



JULES OTTO